



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
Fax : 04 92 20 38 90  
accueil@ccc Briançonnais.fr  
www.ccbriançonnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2015-08 du 20 janvier 2015**

**OBJET : Structuration de la filière bois énergie du territoire**

*Rapporteur : M. Jean-Pierre SEVREZ*

Le 20 janvier 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 14 janvier 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de pouvoirs : 10

Présents : 34 jusqu'à la délibération n°2015-7  
33 jusqu'à la délibération n°2015-9  
32 jusqu'à la délibération n°2015-12

Votants : 44 jusqu'à la délibération n°2015-3 et pour les délibérations n°2015-5 et 2015-6  
43 pour la délibération n°2015-4 et de la délibération n°2015-8 à 2015-12  
42 pour la délibération n°2015-7

*Mme Catherine LIONNET est nommée secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2015-9), Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ (jusqu'à la délibération n°2015-7), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Francine DAERDEN à Mme Nicole GUERIN  
Mme Fanny BOVETTO à M. Yvon AIGUIER  
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET  
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Romain GRYZKA  
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
M. Pierre LEROY à M. Jean-Pierre SEVREZ  
Mme Estelle ARNAUD à M. Régis JOUFFREY  
M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU  
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de Développement Durable,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'existence d'une Charte Forestière de Territoire à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais et les principaux résultats du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) et les conclusions qui en découlent au sujet du bois énergie,

**Considérant** les besoins en plaquettes forestières de plus en plus importants grâce à la construction de chaudières bois notamment par les collectivités, et l'augmentation par conséquent de la demande globale en bois énergie,

**Considérant** que les collectivités locales ont pleinement leur rôle à jouer en ce qui concerne les questions énergétiques (production, gestion de la ressource, développement économique local ...) notamment dans la structuration et la sécurisation des filières bois énergie locales, en prenant en compte la valorisation des ressources locales,

**Considérant** l'intérêt pour la Communauté de Communes du Briançonnais de s'engager dans une démarche de développement et de sécurisation d'une filière bois énergie locale suivant les orientations cadres ci-dessous :

- Augmenter le volume de bois énergie à destination de la consommation locale,
- Développer et sécuriser l'approvisionnement,
- Structurer la demande en bois énergie,

**Considérant** que cette mise en œuvre s'inscrira dans la Charte Forestière de Territoire, et sera du recours du Pays du Grand Briançonnais,

**Considérant** également qu'il sera fait appel à l'expertise des Communes Forestières des Hautes Alpes, relais de la Mission Régionale Bois Energie pour la mise en œuvre de cette structuration.

**Vu** l'avis favorable de la commission TEDD en date 6 janvier 2015,

**Vu** l'avis favorable du Bureau des Vice-présidents en date du 5 janvier 2015,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Décide de s'engager dans une démarche de développement et de sécurisation de la filière bois locale par la mise en œuvre sur son territoire des orientations cadres précitées.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président



**Alain FARDELLA.**



Date affichage : 27 JAN. 2015